

COMPTE RENDU

CONSEIL MUNICIPAL DU 12 AVRIL 2021

Présents : Alain BERNARD, Philippe GUILLON, Sylvie BEUSCART, France CATOEN, Thomas BIDEAU, Brigitte BOURNONVILLE, Denise DESCAMPS, Jean Michel DESPREZ, Nicolas METTA, Marie PELINI, Mélanie MAZINGARBE, Vincent VATELOT

Excusés : Thierry PICK, Maëlle VILLE, Jean Pierre JAYET

Pouvoirs : Thierry PICK à Sylvie BEUSCART

Désignation du secrétaire de séance : Philippe GUILLON

1- Validation du compte rendu du conseil du 17 février 2021

Le compte rendu du conseil du 17 février est approuvé à l'unanimité.

2 – BUDGET

Présentation par Philippe Guillon du budget réalisé 2020



Rappel du budget prévisionnel 2020

- Investissement : Rénovation du cœur de ville
 - Rue F Dehau
 - Parvis Eglise St pierre
 - Outillage
- Fonctionnement
 - Continuité des services
 - Attention particulière sur les dépenses de fonctionnement
 - Optimisation des prestations de services
 - Impact Covid19
 - ...

3



Budget réalisé 2020

1/2

- Dépenses d'investissement : 121 290 €
 - Végétalisation parvis : 8,8 k€
 - Réparations vitraux : 11,7 k€
 - Eclairage parvis : 45 k€
 - Outillage : 9,4 k€
 - Travaux divers : 10 k€
 - Emprunts : 26,7 k€
- Recettes investissements : 145 133 €
 - FCTVA : 7,3 k€
 - Taxe d'Aménagement : 8,8 k€
 - Excédents de fonctionnement capitalisés : 48 k€
 - Subventions investissements : 0 k€
 - Excédent d'investissement reporté : 71 020 k€

Résultat d'investissement 2020 (hors excédent reporté) : - 47 177,03 €

4

	Prévisionnel	Réalisé
■ Dépenses de fonctionnement :	852 568 €	413 633 €
■ Charges à caractère général :	148 k€	123 k€
■ Charges de personnel :	196 k€	180 k€
■ Attribution de compensation :	58 k€	58 k€
■ Autres charges de gestion courante :	40 k€	34 k€
■ Charges financières	7,5 k€	5 k€
■ Dépenses imprévues	7 k€	0
■ Charges exceptionnelles	2,2 k€	9,4 k€
■ Dotation aux amortissements et provision	2 k€	2 k€
■ Virement à la section d'investissement	392 760 €	
■ Recettes de fonctionnement :	852 569 €	909 412 €
■ Produits, services + ventes	19 k€	29 k€
■ Impôts & taxes	360 k€	383 k€
■ Dotations, subventions	81 k€	84 k€
■ Excédent de fonctionnement reporté	391 695 €	391 695 €
■ Produits exceptionnels	0 k€	18 k€

5 Résultat de fonctionnement 2020 (hors excédent reporté) : + 104 085 €

3 – COMPTE ADMINISTRATIF DE LA COMMUNE 2020

Voir fascicule du compte administratif communiqué en séance

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à la majorité le compte administratif pour 2020.

4 – COMPTE DE GESTION DE LA COMMUNE 2020

Voir fascicule du compte de gestion communiqué en séance

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à la majorité le compte de gestion pour 2020

5 AFFECTATION DES RESULTATS DE 2020 POUR 2021



Constat de résultat 2020

Résultat de Fonctionnement 2020 :	+ 104 084,91
Résultat de fonctionnement reporté :	+ 391 694,89
Résultat de fonctionnement cumulé :	495 799,80
Résultat d'investissement 2020 :	- 47 177,03
Résultat d'investissement reporté :	+ 71 019,99
Résultat d'investissement cumulé :	23 842,96
Solde des restes à réaliser d'investissement	0

Proposition :

001 R Résultat d'investissement reporté :	23 842,96 Euros
002 R Résultat de fonctionnement reporté :	495 799,80 Euros

6

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à la majorité le constat de résultat pour 2020 et l'affectation de ce résultat au budget prévisionnel de 2021.

6 PRESENTATION DU BUDGET PRIMITIF 2021



Axes d'orientation budgétaires proposés pour 2021

- Investissements
 - Principaux travaux :
 - Rue F Dehau :
 - Enfouissement électricité 154 k€
 - Eclairage public 130 k€
 - Divers : 10 k€
 - Portail des services 7 k€
 - Équipements :
 - Plan de relance numérique école : 10 k€
 - Photocopieurs : 5 k€
 - Matériel vidéo : 2 k€
 - Mobilier, équipements divers : 5 k€
 - Illuminations de fin d'année : 6 k€
- Budget de fonctionnement :
 - Nouvelles prestations
 - Portail 2 k€
 - ALSH (transports, fournitures, cantine, ...) 8 k€
 - Provision pour prestations supplémentaires éventuelles
 - Espaces verts
 - RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données)
- Taux d'imposition : taxes foncières

13

- Dépenses
 - Provision terrains nus : 304 k€
 - Rénovation du cœur de ville : 284 k€

 - Autres investissements
 - Radiateurs : 2 k€
 - Plan numérique : 10 k€
 - Mobilier, équipements divers : 12 k€
 - Equipements divers (provision) : 10 k€
 - Provisions pour imprévus : 10 k€
 - Portail des services : 7 k€
 - Illuminations de fin d'année : 6 k€
 - Emprunts et dettes assimilées : 27 k€

- Total budget prévisionnel 2021 dépenses d'investissement : 704 172 €

- Rappel budget 2020
 - Prévisionnel : 670 833 €
 - Réalisé : 121 290 €

15

- Recettes
 - Excédent d'investissement reporté : 24 k€
 - FCTVA : estimation à 16 k€
 - Subventions : 158 k€
 - Virement de la section de fonctionnement : 503 k€

- Total budget prévisionnel 2021 recettes d'investissement : 704 172 €

- Rappel budget 2020
 - Prévisionnel : 670 833 €
 - Réalisé : 145 133 €

16

- Recettes
 - Produits services domaines + ventes 18 670 €
 - Impôts et taxes 386 642 €
 - Taxes foncières : 247 000 €
 - Dotation solidarité communautaire : 72 999 €
 - Taxe sur électricité : 17 000 €
 - Taxe sur les pylônes : 10 000 €
 - Taxe add. Aux droits d'enregistrement 23 000 €
 - Dotations, subventions 80 758 €
 - Dotation forfaitaire : 38 000 €
 - Dotation national de péréquation : 10 000 €
 - Dotation solidarité rurale 10 000 €
 - Autres organismes (CAF, emplois jeunes, ...) 12 000 €
 - ALSH 13 000 €
 - Excédent de fonctionnement reporté 439 708 €
- Total budget prévisionnel 2021 recettes fonctionnement : 1 010 569 €
- Rappel budget 2020
 - Prévisionnel : 852 569 €
 - Réalisé : 909 413 €

17

- Dépenses
 - Virement à la section d'investissement 503 000 €
 - Charges à caractère général 147 700 €
 - Energie / Gaz : 28 000 €
 - Prestations de services : 36 300 €
 - Fêtes et cérémonies : 4 500 €
 - Assurances 11 000 €
 - Charges de personnel 195 600 €
 - Autres charges de gestion courante 40 100 €
 - Charges financières 7 500 €
 - Dépenses imprévues 7 000 €
 - Charges exceptionnelles 2 200 €
 - Divers
 - Attribution de compensation : 57 709 €
- Total budget prévisionnel 2021 dépenses fonctionnement : 1 010 569 €
- Rappel budget 2020
 - Prévisionnel : 852 569 €
 - Réalisé : 413 633 €

18

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le budget prévisionnel 2021 présenté en séance.

7 – VOTE DES TAUX DE TAXES LOCALES POUR LE BUDGET PRIMITIF 2021



Taux d'imposition

MINISTÈRE DE L'ACTION ET DES COMPTES PUBLICS
 COMMUNE : 106 BOUVINES
 ARRONDISSEMENT : 59 LILLE
 TRÉSORERIE SPL OU SGC : TRÉSORERIE TEMPLEUVE-LA-PEVELE
 N° 1259 COM (1)
TAUX FDL 2021

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2021

I - RESSOURCES FISCALES DONT LE TAUX DOIT ÊTRE VOTÉ EN 2021

Taxes	Bases d'imposition effectives 2020	Taux de référence pour 2021	Bases d'imposition prévisionnelles 2021	Produit de référence (col.3 x col.2)	TAUX VOTÉS	Produits attendus (col.3 x col.5)	Taux plafond pour 2021
Taxe foncière (bâti).....	500 579	33,65 (*)	507 000	170 606			114,43
Taxe foncière (non bâti).....	20 246	41,63	20 200	8 409			140,48
CFE.....				0			>>>
Si la diminution sans lien des taux a été décidée en 2021, cochez la case : <input type="checkbox"/>				Totaux :			
(*) dont taux départemental 2020 : 19,29							

ANNEXE AU CALCUL DES TAUX PAR VARIATION PROPORTIONNELLE

Taxes	Taux de référence de 2021	COEFFICIENT DE VARIATION PROPORTIONNELLE	Taux proportionnel
Taxe foncière (bâti).....	33,65		
Taxe foncière (non bâti).....	41,63		
CFE.....	>>>		
Produit total souhaité			
179 015			
Produit total de référence (total colonne 4) (6 décimales)			

II - RESSOURCES FISCALES INDÉPENDANTES DES TAUX VOTÉS EN 2021

CVAE	IFER	TASCOM	TH	Taxe add. TFNB	TVA nationale	Total
>>>			2 318		>>>	2 318
Allocations compensatrices		DCTRTP	versement FIVGIR	contribution	Effet du coefficient correcteur	
1 291			947		versement contribution	
					63 965	

III - TOTALISATION DES RESSOURCES FISCALES PRÉVISIONNELLES POUR 2021

Produit attendu des taxes 3 taxes votés (colonne 6)	+ 2 318	+ 1 291	+ 947	- 0	+ 63 965	+	=
Total autres taxes (cadre II)		Allocations compensatrices et DCTRTP	Versement FIVGIR	Contribution FIVGIR	Versement coefficient correcteur	Contribution coefficient correcteur	Montant total prévisionnel 2021 au titre de la fiscalité directe locale

A. LILLE
 Le DIRECTEUR REG. DES FINANCES PUBLIQUES
 Le FRANCK MORDACQ
 Le 25 MARS 2021
 Le préfet.
 Le maire.

14

Dans le cadre de la réforme de la fiscalité locale et de la suppression de la taxe d'habitation pour les résidences principales, les communes bénéficient à partir de l'année 2021 du transfert du taux départemental de la taxe foncière sur les propriétés bâties.

Le transfert du taux départemental de la taxe foncière sur les propriétés bâties, accompagné de l'application d'un coefficient correcteur, doit assurer la neutralité de la réforme de la taxe d'habitation pour les finances des communes.

Ce transfert de taux n'a également aucun impact sur le montant de taxe foncière réglé par le contribuable local.

Par conséquent, afin de reconduire un taux de taxe foncière sur les propriétés bâties pour l'année 2021 équivalant au taux global appliqué en 2020 sur le territoire de la commune, il convient de voter un taux de taxe foncière sur les propriétés bâties égal à 33,65 %, correspondant à l'addition du taux 2020 de la commune, soit 14,36% et du taux 2020 du département, soit 19,29%.

Le taux de taxe foncière sur les propriétés non bâties n'est pas impacté par la réforme de la fiscalité directe locale et il est proposé de reconduire en 2021 le niveau voté par la commune en 2020, à savoir 41,63 %.

Le conseil après en avoir délibéré décide à l'unanimité de ne pas augmenter les taux d'imposition de la taxe foncière, de reconduire le taux de la taxe foncière sur les propriétés non bâties à 41,63 % et d'établir le taux de taxe foncière sur les propriétés bâties à 33,65 %,

niveau correspondant à l'addition des taux communal et départemental 2020 de cette taxe et de procéder à l'ajustement du produit fiscal prévisionnel à l'occasion de la plus proche Décision Modificative, en cas de nécessité.

8- Subventions et dotations diverses



BP 2021 : subventions, allocations,...

	2017	2018	2019	2020	2021
■ Écoles					
■ Voyage études (par enfant)	15 €	à traiter par dossier			
■ Subvention classe de découverte	525 €	à traiter par dossier			
■ Fournitures scolaires	60 €	60 €	60 €	60 €	60 €
■ Allocations					
■ Allocation rentrée scolaire (non impz) €		70 €	70 €	70 €	75 €
■ Vacances (/jour, non imposable)	4,0 €	4,0 €	4,0 €	4,0 €	4,0 €
■ Naissance	70 €	70 €	70 €	70 €	75 €
■ Cadeaux événements exceptionnels pour le personnel					
■ Naissance	70 €	70 €	70 €	70 €	75 €
■ Mariage	70 €	70 €	70 €	70 €	75 €
■ Décès	70 €	70 €	70 €	70 €	75 €
■ Bons adultes & enfants handicapés (commission aide sociale)	90 €	90 €	90 €	90 €	95 €

19



BP 2021 : subventions, allocations,...

	2017	2018	2019	2020	2021
■ Concessions cimetière					
■ 15 ans					
■ 1 à 3 places	80 €	80 €	80 €	90 €	90 €
■ 4 à 6 places				160 €	160 €
■ 30 ans					
■ 1 à 3 places	160 €	160 €	160 €	180 €	180 €
■ 4 à 6 places				220 €	220 €
■ Columbarium (4 urnes, 30 ans)	800 €	800 €	800 €	800 €	800 €
■ Cavurne (4 urnes max)					
■ 15 ans				80 €	80 €
■ 30 ans				160 €	160 €
■ Friterie (7 jours)	1200 €	1300 €	1300 €	non prévu à ce jour	
■ Location de la salle J Noël (tarif unique)		550 €	550 €	550 €	550 €
■ Forfait nettoyage pour les associations		100 €	100 €	100 €	120 €

20

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité les subventions et dotations présentées en séance.

9- Versement d'une aide sociale exceptionnelle juillet 2020

Dans le cadre des fonctions reprises du CCAS, Monsieur le Maire propose, après information de la commission affaires sociales, d'octroyer une aide exceptionnelle de 75€ à une famille de Bouvines pour la prise en charge d'une partie de la facture du ALSH de juillet 2020

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité d'octroyer une aide exceptionnelle de 75€ à une famille de Bouvines pour la prise en charge de l'ALSH de juillet 2020.

10- Points divers

Prochain conseil municipal : le 17 mai à 20h00